

## L'histoire du temps présent



Denis Scuto

# Quand la richesse appauvrit: la (non)protection du patrimoine

Parfois un regard de l'extérieur, un autre regard nous fait du bien. C'est vrai pour l'histoire du temps présent également. Elle a besoin du regard du médiéviste, de l'historien de l'antiquité, du préhistorien pour mieux comprendre le monde d'aujourd'hui, des dernières décennies, des derniers cent ans.

Un exposé de l'archéologue et chargé de direction du Centre national de recherche archéologique, Foni Le Brun, portant sur le patrimoine préhistorique auquel j'ai assisté constituait un tel regard. Il traitait e.a. de la période où les premières communautés agro-pastorales se sont installées sur le territoire qui s'appelle aujourd'hui Luxembourg et y ont construit les premiers villages, il y a environ 7.000 ans. Contrairement à d'autres régions dans le monde, il n'existe plus chez nous de forêts vierges, cette végétation née à la fin de la dernière ère glaciaire, il y a 10.000 ans. L'extension du mode de vie sédentaire a eu comme corollaire le déboisement progressif du territoire, au fil des millénaires. De nouvelles forêts sont nées et ont recouvert le territoire du comté, puis du duché de Luxembourg, à tel point qu'en annexant le duché, les Français lui ont attribué en 1795 le nom de département des forêts.

La forte couverture forestière est une aubaine pour les archéologues, a souligné Foni Le Brun. Dans le sous-sol de ces forêts, le plus souvent protégées par des lois sur le patrimoine naturel, les traces de notre passé, tombes de l'âge du bronze, fortifications de l'âge du fer, villas gallo-romaines, etc. échappent à la destruction. Une comparaison a montré quels grands dangers planent sur le patrimoine archéologique des surfaces non boisées du territoire. J'étais étonné d'apprendre que durant les deux dernières décennies, les pouvoirs publics et les personnes et entreprises privées ont bâti, et donc consommé et bétonné davantage de terrains que pendant les deux derniers siècles. 2.000 nouveaux bâtiments sont construits tous les ans au Grand-Duché.

### Des forêts comme seuls sanctuaires?

Dans notre société de croissance, d'après Foni Le Brun, 10 km<sup>2</sup> sont aménagés par an, à un prix de vente moyen de 3.000 à 5.000 euros le m<sup>2</sup>. On a construit de 1995 à 2015 à Luxembourg autant que les 200 ans auparavant... Construit et souvent en même temps détruit: non seulement les traces archéologiques du passé dans le sous-sol, mais encore par an 100 édifices dignes d'être protégés. D'après des estimations du journaliste Jochen Senthöfer, à ce rythme, le reste du patrimoine culturel architectural sera détruit dans notre pays d'ici 40 ans.

Depuis 1995, où Luxembourg fut capitale européenne de la cul-



La maison de la Fondation Bourg-Gemen, à Luxembourg, est l'un des bâtiments du patrimoine qui ont failli être détruits

ture. L'historienne de l'art Antoniette Lorang et moi-même avions dédié dans le *Tageblatt* une série d'articles tout au long de l'année à „La maison d'en face“, un état des lieux partiel et partial de maisons à restaurer, de rénovations intelligentes et d'autres qui ne l'étaient pas, de démolitions opérées et de destructions à venir – et si possible à éviter. L'historien Michel Pauly consacra la même année un long article dans le *Lëtzebuerger Land* au sujet „Quelle politique du passé pour notre avenir?“. Le titre était une allusion à la campagne que le Conseil de l'Europe avait déclenchée en 1975, année européenne du patrimoine architectural, autour du slogan „Un avenir pour notre passé“.

Michel Pauly y écrivait: „(...) l'homme fréquente quotidiennement des immeubles et autres vestiges du passé, que ce soit au village ou en ville. Ces immeubles sont des repères qui balisent son chemin, mais ce sont en même temps des rappels de l'art de construire, d'habiter, de travailler, de passer ses loisirs des générations précédentes. Qu'il s'agisse d'une ferme du 18<sup>e</sup> siècle, d'un abattoir datant des années 20, d'un château fort du 14<sup>e</sup>, d'une maison de maître du 19<sup>e</sup>, d'une usine construite au début du 20<sup>e</sup>, ces bâtiments renvoient le passant à une tradition architecturale et historique plus vieille que lui. Il sent qu'il n'est pas seul, qu'il ne doit pas inventer le monde. Ces immeubles ont imprégné notre enfance, cet environnement fait partie des souvenirs qui façonnent, qu'on le veuille ou non, notre identité d'adultes. Les détruire, c'est détruire une partie de notre âme (...).“

Si on parcourt le week-end le pays en vélo, comme il m'arrive

de le faire, on se rend compte combien de cette âme est entre-temps en voie de disparition ou a déjà disparu. Et on se réjouit (du peu), lorsque dans tel ou tel village, une maison de maître typique, une ancienne ferme, une forge a survécu à la spéculation immobilière. Lorsqu'une personne privée ou des citoyens engagés ont su s'imposer face au promoteur ou au collège échevinal. A l'image de ce copain à moi qui a seulement pu acquérir la maison de maître du 19<sup>e</sup> siècle et tenir tête au promoteur lors de la vente aux enchères, parce qu'une vieille dame qui jouait, enfant, dans cette maison et ne voulait pas laisser détruire cette partie de son âme, lui a avancé une somme considérable.

En tant que randonneur, que ce soit à pied, à vélo, en moto ou en décapotable, on regrette amèrement que la protection du patrimoine culturel et architectural n'ait pas pu s'imposer chez nous au cours des dernières décennies au même titre que la protection de l'environnement naturel. Les paysages naturels luxembourgeois que nous traversons sont beaux et souvent bien préservés, mais le paysage bâti est de plus en plus défiguré. Comme l'a formulé le député libéral André Bauler dans son interpellation à la Chambre cette semaine, „le patrimoine est le parent pauvre de la politique nationale“.

### Parent pauvre de la politique nationale

Je me demande comment le gouvernement entend intégrer cette évolution dans la campagne de nation branding qui s'annonce. Comment communiquer la défiguration des villages dans l'es-

pace rural et la démolition de témoins historiques ou architecturaux précieux dans les villes? Comment promouvoir un pays où le droit de disposer et de profiter librement de sa propriété privée constitue le droit suprême, le seul qui compte, du moins en matière de logement et de construction, un droit qui ne saurait être troublé par le droit de la communauté à la protection et à la préservation de son héritage culturel?

En Italie, tous les biens culturels architecturaux de plus de 30 ans sont d'office protégés. Au Luxembourg la proposition du Mouvement écologique de protéger tous les édifices construits avant 1950 n'a pas été retenue. Façon de parler. La proposition n'a pas été retenue dans un projet de loi qui a lui-même été retiré de la circulation.

Dans la loi sur la protection du patrimoine en vigueur actuellement aucune date de protection n'est indiquée. Cette loi date de 1983. D'une époque où le Statec tablait sur une diminution de la population du pays – et la population avait effectivement diminué de 1981 à 1983 –, en pleine crise de la sidérurgie, d'une époque où personne ne pouvait prévoir le boom financier et immobilier qui allait imprégner le pays les décennies suivantes.

En 1995, cette réalité était devenue palpable. Pour adapter la loi aux circonstances nouvelles, un projet de loi relative à la protection et à la conservation du patrimoine culturel fut déposé par la ministre de la Culture Erna Hennicot-Schoepges, le 17 octobre 2000. De 2000 à 2007, il n'y eut pas moins de sept versions de ce projet, trois avis du Conseil d'Etat, à côté d'avis de la Chambre de commerce et du Mouvement écologique. La commission

parlementaire de la Culture y consacra 39 séances. En décembre 2007, la loi n° 4715 était fin prête et le Conseil d'Etat était d'accord avec le dernier train d'amendements. Et puis, elle a disparu, à l'image des 100 témoins de notre patrimoine culturel qui disparaissent par an. Va savoir pourquoi ...

En 2012, la ministre de la Culture, Octavie Modert, chargea ensuite le juriste français François Desseilles, de présenter les modalités juridiques en matière de protection du patrimoine sur le plan national et européen, ce qu'il développa dans un rapport confidentiel de presque 700 pages. En 2014 eurent lieu les Assises du patrimoine. La semaine dernière le porte-parole du LSAP pour les questions culturelles, Franz Fayot, y a fait écho, en dressant le maigre bilan comparatif du Grand-Duché: 1.000 objets protégés sur 5.000 à conserver, ce qui représente seulement 0,7% de la totalité des bâtiments du pays, contre 2,5% protégés en France et 2,8% en Allemagne. Le gouvernement actuel annonce un nouveau projet de loi d'ici la fin de l'année.

Après les débats qui durent depuis plus de 20 ans les solutions se dessinent clairement: la nécessité d'un inventaire et d'un programme national cohérent, une administration qui a les moyens pour le mettre en pratique et qui est à l'écoute des acteurs de la société civile impliqués, la protection d'objets particuliers et d'ensembles, la combinaison d'une protection au niveau national et au niveau communal, des critères scientifiques pour définir le patrimoine à protéger.

Il appartient désormais au gouvernement, au parlement, à l'Etat de prendre leurs responsabilités. Comme l'a rappelé François Desseilles, l'enjeu est fondamental pour ce pays auquel toutes et tous les responsables politiques ne cessent de proclamer haut et fort leur attachement:

„Seule l'élaboration d'une politique générale en matière de patrimoine culturel accompagnée de normes assez strictes pour être respectées mais équilibrées pour garantir les droits fondamentaux de chacun, pourra être un rempart contre les menaces qui pèsent, tous les jours, sur le patrimoine culturel du et au Grand-Duché de Luxembourg. Ces menaces entraînent notamment l'appauvrissement du patrimoine culturel national, la défiguration du paysage urbain et des agglomérations, et plus largement, la dégradation du cadre de vie.“



Lauschtert  
och dem  
Denis  
Scuto säi  
Feuilleton  
op Radio  
100,7, all  
Donnesch-  
deg um 9.25 Auer (Rediffu-  
sion 19.20) oder am Audioar-  
chiv op [www.100komma7.lu](http://www.100komma7.lu).